

DÉLIBÉRATIONS

- OBJET : VALIDATION DES DEVIS TRAVAUX « BAR LE REINITAS »

Monsieur Delaunay présente aux membres du Conseil Municipal suite à la commission d'appel d'offres les entreprises retenues

Lots	Désignation	Entreprises	Prix AO
1	Gros œuvre	MARCHAND PIEDNOIR	23 118,92 €
2	Charpente	ROY	11 350,66 €
3	Couverture	CARRE	9 058,00 €
5	Cloisons sèches – isolation	LOIGEROT	7 696,93 €
8	Chape Carrelage	GUERET	13 988,19 €
9	Peintures	LE COUP DE PINCEAU	2 918,12 €
10	Plafonds suspendus	CHARANTON	1 745,44 €
	Total projet H.T.		69 876,26 €

- 4 lots n'ont pas été validés, N° 4 (*menuiseries intérieures et extérieures*), N° 6 (*électricité*) et N° 7 (*plomberie*) ont été infructueux, le lot N° 11 (*cloisons isothermes*) l'offre n'a pas été retenue. Il est nécessaire de relancer des entreprises.

- OBJET : ATTRIBUTION PARTICIPATION CAF COMMUNE DE VIVY

La commune de Neuillé étant destinataire des subventions accordées par la CAF (*pour les communes de Neuillé et de Vivy*) celles-ci doivent faire l'objet d'un reversement à la commune de Vivy : pour le solde 2019 : 7 548,81 € et pour l'acompte 2020 : 17 891,79 €

- OBJET : RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

Monsieur Delaunay présente aux membres du Conseil Municipal le travail réalisé par la commission concernant le règlement du cimetière de la commune de Neuillé qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2021 et qui sera tenu à la disposition des administrés à la mairie.

- OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Bertin présente aux membres du Conseil Municipal un tableau récapitulatif des subventions accordées aux associations

Associations	Subventions 2021
EVS (enfance et jeunesse)	29 740,00 €
Société l'Agrément	120,00 €
Intrépide Neuilléen	250,00 €
ASVN	700,00 €
CAUE	110,00 €
Chasse	50,00 €
Comité des Fêtes	250,00 €
FNATH	160,00 €
Fondation du Patrimoine	75,00 €
Protection des cultures	600,00 €
APE école du Suzon	250,00 €

APE école Notre Dame des Champs	250,00 €
ADMR	1 000,00 €
Prévention routière	75,00 €
SPA	315,00 €
CATM	100,00 €
Association Coordination Autonomie	30,00 €
Association Sauvegarde Calvaire	50,00 €
LAEP	211,00 €
Restos du Cœur	110,00 €
ARIA	80,00 €
Total subventions associations 2021	34 526.00 €

- **OBJET : CONVENTION ÉNERGIE AVEC LE SIÉML**

Le SIÉML propose aux collectivités des conseils et des aides pour accroître l'efficacité énergétique de leur patrimoine. En 2020 le SIÉML a conforté et renforcé les missions du service « Expertise Bâtiments et Chaleur Renouvelable » dont le rôle essentiel du Conseil en Énergie.

Le Conseil Municipal, Valide la signature de la convention avec le SIÉML conclue pour une durée de 3 ans et sur la base d'une contribution financière de la mission de conseil en énergie de 503 € par an ;

INFORMATIONS

1 – Arrêt des comptes du Centre de Gestion : Monsieur Bertin présente aux membres du Conseil le tableau ci-dessous concernant le compte de résultat 2020 . L'année 2020 est un bon exercice. A noter que les 107 000 € d'investissement du bar/restaurant « le Reinitas » ont déjà été décaissés.

	Clôture 2019	Part affectée investissement	Exercice 2020	Clôture 2020
Investissement	- 73 476 €		- 69 617,99 €	-143 094,03 €
Fonctionnement	+ 369 619 €	- 73 476 €	+ 212 176.02 €	+ 508 319,41 €
TOTAL	296 143 €	- 73 476 €	+ 142 558.03	+ 365 225,38 €

Évolution de la capacité d'autofinancement de la commune :

2018 : + 227 648 € **2019 :** + 296 143€ **2020 :** + 365 225€

Évolution de la dette :

Au 31/12/2020 : 177 200 € soit une capacité de désendettement = **9,6 mois.**(faible endettement)

2 – Validation des projets d'investissements 2021 : Monsieur Bertin présente aux membres du Conseil le tableau ci-dessous concernant les projets d'investissements prévus pour l'année 2021 (travaux café, travaux école, travaux liaison douce , travaux divers (église, ESJ, Suzon, ..) achat tracteur tondeuse pour un montant prévisionnel de 610 000 €

3 – Demande d'archiviste départemental : Le département met à disposition des communes des archivistes. En vue de classer l'intégralité des cartons stockés au-dessus du secrétariat de

la mairie, une demande a été formulée dans ce sens afin d'être réalisée dans le courant de l'année 2021. La durée d'intervention sur place serait d'environ 3 mois et le montant de la mission s'élèverait à 2 800 €. (aide de 30 %)

4 – Risques majeurs de la commune :

La préfecture a envoyé un dossier de Transmission d'Informations au Maire (TIM) qui recense toutes les informations sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune.

Ces documents sont une aide à l'élaboration du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (**DICRIM**) et du Plan Communal de Sauvegarde (**PCS**).

- **DICRIM** : Monsieur Bertin ajoute qu'il faut une cellule de crise qui soit en ordre de marche en cas de problème sur la commune
- **PCS** : La Commission Locale d'Information de la centrale nucléaire de Chinon organise des formations au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et son volet nucléaire pour les communes situées dans un rayon de 20 km autour de la centrale de Chinon. Toutes les communes situées dans cette zone ont l'obligation d'avoir un PCS à jour. La formation sera délivrée sur la journée du 30 mars : Madame Lebouteiller-Mabileau et Monsieur Roger se proposent d'y participer.

5 - Délégué au numérique (Anjou Numérique) :

Monsieur Bertin fait part aux membres du Conseil d'un courrier d'Anjou Numérique en vue de la mise en place d'une commission spécifique dédiée à l'accompagnement numérique composée d'élus municipaux et des intercommunalités : Monsieur Benoist propose sa candidature en tant que référent de la commune.

6 – Châtaigner millénaire :

La commune de Neuillé compte 2 arbres remarquables sur son territoire dont un châtaigner millénaire « *Cathédrale* » répertorié dans plusieurs ouvrages et sites. Actuellement, des branches menacent de tomber au risque de faire éclater l'arbre. La commune souhaite procéder à un diagnostic sanitaire et mécanique avec préconisations de gestion de cet élément naturel. Madame Baudry fait part aux membres du Conseil des devis reçus et propose

- Brillat Savarin (Angers) pour 438 € TTC

7 – Parcelle cadastrée B776 : Madame Lebouteiller-Mabileau attire l'attention des membres du conseil sur cette parcelle située sur la commune de Neuillé actuellement utilisée comme terrain de moto-cross. L'activité sur le site se développe de plus en plus entraînant des risques potentiels d'incendie, et de dégradations du chemin appartenant à Vernantes. Monsieur le Maire rencontrera les utilisateurs.